



Vente véhicule occasion - rétractation

Par **peps4**, le **06/06/2015** à **14:42**

Bonjour

J'ai vendu mon véhicule (95000 km) à un particulier avec CT technique ok.

L'acheteur était venu la semaine précédente pour regarder le véhicule sous toutes les coutures et l'essayer.

La vente a donc été finalisée et l'acheteur est venu récupérer le véhicule hier soir.

La Carte grise barrée lui a été remise ainsi que toutes les factures d'entretien. J'ai déposé le chèque de banque à ma banque ce matin et adressé le certificat de cession à la Préfecture.

Or, l'acheteur me rappelle dans la matinée pour me signaler qu'il aurait constaté un problème d'embrayage, que la pédale s'arrêterait à mi course avec impossibilité de passer les vitesses et qu'il a pris un rdv auprès de son garagiste pour un diagnostic...

Aucun défaut n'ayant été constaté par mon propre garage auparavant, quels sont mes droits ? Devrai-je m'acquitter des éventuels frais (diagnostic) à venir auprès de l'acheteur ? Peut-il faire annuler la vente ? Merci de vos réponses car je suis en mode stress après tout ce qu'on peut lire sur le net...